

République française
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement : MEAUX
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 12/02/2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants : 9

Absents : Alain PICOCHÉ

Absents excusés :

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Emma RODRIGUEZ

Objet: Vote du compte administratif - D_2022_002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget, les décisions modificatives de l'exercice 2021, les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2021 ainsi que l'état des recettes non engagées recouvrées au 31/12/2021,

Vu la balance du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le Trésorier de Coulommiers pour la commune de La Haute Maison,

Vu le compte administratif,

Sous la présidence de Monsieur Thierry POULINET, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	153.377,26	242.965,94	181.892,29	267.603,47	335.269,55	510.569,41
Résultat 2021		89.588,68		85.711,18		175.299,86
Résultat antérieur reporté		151.714,14	144.572,66			7.141,48

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2022
077-217702257-20220217-D_2022_002-DE

Résultat de clôture 2021		241.302,82	58.861,48			182.441,34
--------------------------	--	------------	-----------	--	--	------------

Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Hors de la présence de Madame Albane ANCELIN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Fait et délibéré le 17 février 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN



RF Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2022 077-217702257-20220217-D_2022_002-DE